



Tourisme, Sport & Culture
www.tco.re



**TAXE DE
SÉJOUR
TOURIST TAX**

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest. Cette taxe est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of the Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest. This tax is based on the type of accommodation and the number of people.

TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR

Par personne et par nuit en vigueur au 01/01/2020

TAX PRICE

Per person and per night in effect at 01/01/2020

DÉLIBÉRATION DU 26-06-2018

Pour les hébergements classés (en étoiles) ainsi que pour les palaces, les chambres d'hôtes, les aires de camping-cars, les terrains de camping et de caravanage et les ports de plaisance, les tarifs sont fixés en euros, par nuit et par personne assujettie, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.

The rates for ranked accommodations (in stars), palaces, bed and breakfast, camper van's areas, campsites and caravan pitches, and yacht harbours are fixed in euros, per night and per taxable person, according to the nature and category of the accommodation.

Hôtels, meublés et résidences de tourisme / Hotels, furnished flats of tourism and holiday residences

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif / Rate
 Palaces	4.00€
★★★★★	2.00€
★★★★☆	1.50€
★★★☆☆	1.10€
★★★☆☆	0.90€
★★☆☆☆	0.80€

Villages de vacances / Vacation Villages

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif / Rate
★★★★★	0.90€
★★★★☆	0.80€
★★★☆☆	0.80€
★★☆☆☆	0.80€
★☆☆☆☆	0.80€

Campings / Campsites

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif / Rate
★★★★★	0.50€
★★★★☆	0.50€
★★★☆☆	0.50€
★★★☆☆	0.20€
★★☆☆☆	0.20€
Non classés	0.20€

Hébergements hors classement / Accommodations without ranking

Nature / Type	Tarif / Rate
Chambres d'hôtes / Bed & Breakfast	0.80€
Aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24h / Camper van's areas and tourist carparks for a duration of 24 hours	0.50€
Ports de plaisance / Yacht Harbour	0.20€

CONDITIONS D'EXONÉRATION

Sont exemptés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés par le TCO
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

TAX EXEMPTION

Are exempt from tax according to article L. 2333-31 of CGCT :

- Minors / People under 18
- Seasonal contractors employed by the TCO
- People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing

TCO – Direction de la Programmation et de l'Exécution Budgétaire

BP 50049 - 97822 Le Port Cedex

Tel. 02 62 32 12 12 | tco@taxesejour.fr | <https://tco.taxesejour.fr>